

Drogues à l'école : 1.000 faits par an !

La drogue dans et autour des établissements scolaires est un véritable fléau qui peut toucher de nombreux jeunes. Et tous les publics sont visés. « Chaque jour, deux procès-verbaux sont encore dressés pour usage de drogue en milieu scolaire », rappelle le député Franky Demon. Les chiffres font froid dans le dos. Même s'ils ne connaissent pas de hausse spectaculaire, le problème est à prendre au sérieux. C'est surtout le cannabis qui est « privilégié » par les jeunes.

Rien que sur les trois premiers trimestres de 2017, 444 faits de drogue concernant l'utilisation du cannabis avaient été enregistrés dans la BNG (Banque de données nationale générale). « Les étudiants préfèrent fumer un joint », précise le député Demon (CD&V). C'est loin devant les

XTC et les amphétaminiques (41) ou la cocaïne (14). Et c'est surtout dans l'enseignement secondaire que les faits sont les plus fréquents. Ils représentent 80 % des faits. On parle principalement de détention et de commerce.

Les problèmes sont moins présents dans les universités et les écoles supérieures. « L'enseignement supérieur est bien sûr caractérisé par un degré de liberté plus élevé et un contrôle très limité. Nous devons également être conscients que ce sont des soi-disant « numéros sombres ». Les chiffres reflètent seulement une partie du problème », soupçonne le député.

« Nous évoluons vers 1.000 faits de drogues par an dans nos écoles. C'est dérangeant », estime encore Franky Demon. On en était à 505 faits enregistrés à la moitié de l'année 2017.

L'extrapolation est effectivement vite faite : on devrait bien

dépasser les 1.000 cas par an. Lors des trois premiers trimestres de l'année 2017, c'est en Flandre Orientale que les faits ont été les plus nombreux : 73, juste devant Anvers (70).

En Wallonie, le mauvais élève en la matière est le Hainaut (53), devant le Brabant wallon (52), la province Liège (48) et enfin Namur (44) et Luxembourg (34).

Assez bizarrement, seulement 20 faits ont été enregistrés sur la région bruxelloise.

« C'EST STIGMATISANT »

Certaines zones de polices mènent parfois des opérations dans des écoles, mais toutes n'y vont pas spontanément. « Nous sommes parfois sollicités par des écoles », déclare Olivier Libois, chef de corps de la zone de police de Namur. « Mais d'initiative, je ne suis pas enclin à mener ce type d'action dans des écoles car ce sont des établissements privés. En matière d'opportunité, c'est stigmatisant pour une population

scolaire. » Une réaction qui résume celle d'autres policiers avec lesquels nous avons pu aborder le sujet.

« Nous devons continuer à accorder de l'attention à cette problématique. Heureusement, il y a beaucoup d'efforts sur la prévention et l'orientation. La répression ne peut pas être notre seule réponse », souligne pourtant le député Demon.

« LE CANNABIS RESTE INTERDIT »

« Il existe de nombreux exemples d'écoles qui mettent l'accent sur la prévention et la supervision des élèves. Ces pratiques devraient pouvoir être échangées. Malgré la faible priorité des poursuites, il est utile de mentionner que la possession, l'utilisation et la culture du cannabis, par exemple, sont toujours interdites. Dans le cas des mineurs, l'affaire peut toujours se retrouver devant un juge de la jeunesse. La politique de poursuite dans certaines zones peut également différer. » ●

J.M.

NOTRE EXPERT

« Le message sur le cannabis n'est pas clair »

**EUGÈNE
ERNST**

**Expert
Enseignement**

➔ Face à ce phénomène croissant de la drogue dans les établissements scolaires, comment

réagir ?

Comme pour beaucoup d'autres problèmes, il faut voir quels sont les leviers d'action dont disposent les enseignants et les éducateurs. Il est clair qu'un trafic de drogue au sein d'un établissement crée un impact important sur celui-ci. Il faut bien évidemment privilégier la prévention. Plusieurs enseignants et éducateurs se mobilisent avec les centres PMS notamment, pour attirer l'attention des étudiants sur le danger de la consommation et des assuétudes. Mais on constate que la drogue touche les élèves de plus en plus tôt.

➔ C'est le niveau d'enseignement secondaire qui reste, malgré tout, le plus touché et essentiellement à cause du cannabis.

Il faut bien reconnaître que le message, sur le plan légal, n'est pas très clair en ce qui concerne le

cannabis. On parle de le légaliser, on évoque aussi le cannabis thérapeutique... Ce qui ne facilite pas le travail de prévention des enseignants et des éducateurs...

➔ La police a-t-elle sa place dans les écoles pour effectuer des contrôles et des fouilles ?

Toute descente de police dans un établissement scolaire doit rester exceptionnelle ! Car ça ne peut que troubler la communauté scolaire. La police peut toutefois participer à des séances de prévention avec les enseignants, les parents et les élèves.

Président CSC Enseignement

Aucune région n'est épargnée

14.000 euros dans un kot à Louvain-la-Neuve !

La police mène parfois des actions coup de poing dans les écoles. Ce n'est certes pas la recette miracle, mais ça marque les esprits. Il y a quelques mois, l'Institut Jean XXIII de Rochefort avait été le théâtre d'une de ces opérations. Les policiers étaient intervenus pour contrôler une dizaine d'enfants âgés de 12 à 14 ans ! Dans ce cas, c'est l'école qui avait pris contact avec les forces de police. Les policiers avaient donc décidé de mener une vaste opération en accord avec le parquet de Namur.

Des chiens renifleurs avaient

même été requis.

Ce fléau n'épargne aucune région. Voici quelques mois, un individu âgé de 19 ans avait été pris sur le fait à Herstal, devant une école d'enseignement technique. Lors de la fouille, les policiers ont découvert sur lui de l'héroïne et de la résine de cannabis. Il avait également plus de 1.600 euros....

DES TRAFICS À L'UCL

Il y a quelques mois, la police judiciaire de Namur avait même mis fin à un trafic de cannabis

au sein de l'Université Catholique de Louvain, dont le point de départ se situait à

Namur ! En 2017, des policiers avaient également mis la main sur un fameux trafic dans un kot. Ils y avaient découvert de la cocaïne, de la marijuana, 850 pilules d'XTC, 14.000 euros et 1,5 kg de résine de cannabis.

Au début du mois de juin, à Péruwelz (Hainaut), un professeur de religion âgé de 55 ans a été placé sous mandat d'arrêt pour infraction à la législation sur les stupéfiants, avec la circonstance aggravante d'avoir vendu des stupéfiants à des mineurs. Il leur vendait de la drogue, de type marijuana... ●

Nombre de suspects mineurs d'âge				
	2014	2015	2016	2017 (*)
Anvers	64	45	51	29
Brabant wallon	14	21	14	21
Bruxelles-Capitale	18	14	14	5
Hainaut	51	25	36	21
Liège	19	20	16	16
Limbourg	53	54	71	27
Luxembourg	18	11	13	8
Namur	15	33	28	18
Flandre orientale	72	61	64	32
Brabant flamand	27	46	39	26
Flandre occidentale	52	74	33	27
TOTAL	403	404	379	230

Nombre de faits par type d'enseignement				
	2014	2015	2016	2017 (*)
Ecole secondaire	775	635	685	455
Internat/pensionnat	52	35	61	31
Enseignement spécial	33	36	31	27
Ecole primaire	19	18	20	25
Enseignement supérieur non universitaire	14	19	32	
Université	7	21	15	11
Non précisé	11	13	11	15
Ecole maternelle	5	1	2	6
Enseignement de promotion sociale	5	5	2	1
Total:	921	783	859	571